

Les Architectes de la cathédrale
de Chartres et la chapelle St Niat
au XIV^e siècle.

124. **Chartres.** Description historique de l'église cathédrale de Notre-Dame de Chartres. Nouvelle édition, considérablement augmentée et ornée de gravures, par A. P. M. Gilbert. *Chartres, Garnier, 1824*; in-8, mar. rouge à long grain, encadr. de perles et fine dent. dor., dos plat orné de motifs dor., dent. int. dor., tr. dor. (*Rel. de l'époque*).

Joli frontispice gravé en taille-douce, d'après Civelton, représentant la cathédrale de Chartres.

Fine et jolie reliure de maroquin rouge.

Édition tirée seulement à cinq cents exemplaires. Elle est ornée du portrait de Mlle de Clermont d'après un tableau original et de quatre charmantes figures gravées par Godefroy, d'après *Desenne*.

Très jolie reliure romantique, d'une grande finesse de décoration, signée de Bibolet.

Au verso d'une garde, cette note autographe du grand libraire De Bure :

« Collationné complet, le 24 novembre 1826. J.-J. de Bure l'aîné ».

Légères rousseurs à quelques pages.

150. **Hugo** (Victor). Réunion des œuvres suivantes :

2037 SP

LES ARCHITECTES
DE LA
CATHÉDRALE DE CHARTRES
ET LA
CONSTRUCTION DE LA CHAPELLE SAINT-PIAT
AU XIV^e SIÈCLE

Dans un excellent mémoire, dont il donnait lecture, l'an dernier, à la Société nationale des Antiquaires de France (1), M. E. Lefèvre-Pontalis, après avoir corrigé et complété les notes autrefois publiées par Adolphe Lecocq (2), dressait une liste des architectes de la cathédrale de Chartres, depuis la fin du X^e siècle jusqu'au commencement du XVI^e. Entre les années 1300 et 1417, cinq architectes ou maîtres maçons sont cités dans cette liste; ce sont: Jean des Carrières, en 1300; Simon Daguon, en 1316; Jean Cabours, en 1370; Laurent Vuatier, de 1400 à 1416, et Geoffroi Sevestre, en 1417. Si l'on met à part Laurent Vuatier,

(1) *Les architectes et la construction des cathédrales de Chartres*, dans le t. LXIV des *Mém. de la Soc. nationale des Antiquaires de France*.

(2) *La cathédrale de Chartres et ses maîtres de l'œuvre*, dans le t. VI des *Mém. de la Soc. archéologique d'Eure-et-Loir*.

Bull. Monumental
t. 70 (1906)

N° 4, petit couteau à lame étroite, dont la soie est encore garnie d'une large virole en laiton, qui devait servir à consolider le bois du manche.

Les deux fers de lance n^{os} 9 et 10 étaient placés l'un à côté de l'autre, le long de la jambe droite du mort.

Les n^{os} 6 et 7, qui mesurent l'un 0^m05 et l'autre 0^m10, devaient être des fers de flèches ou de javelots.

Les francisques n^{os} 11, 12, 13 et 14 se trouvaient contre la jambe, à peu près à la hauteur des vases. Toutes les armes, d'ailleurs, sans exception, étaient placées à droite du mort. Les autres objets renfermés dans ces sépultures sont ou bien les doubles de ceux qui précèdent ou bien des fragments informes, dont il est difficile de reconnaître l'emploi. Je termine ici cette nomenclature déjà trop longue et j'ai l'espoir que de nouvelles fouilles, commencées récemment, donneront encore un résultat plus intéressant.

Jules DE VALOIS.

dont M. Lefèvre-Pontalis a le premier signalé l'existence, les noms des quatre autres architectes avaient été découverts par Lecocq, en 1876, dans les anciens registres des délibérations du chapitre de Notre-Dame de Chartres.

On sait que ces précieux registres, conservés à la bibliothèque municipale de Chartres, sont à peu près complets pour la période qui s'étend de 1298 à 1419 (1). Ils sont assez difficiles à lire, et c'est une œuvre de longue haleine de les dépouiller en entier; d'ailleurs, telle est la mine de renseignements qui s'y trouvent assemblés que les historiens chartrains la mettront à contribution longtemps encore avant de l'avoir épuisée. M. Lecocq n'a pas extrait de ces registres tout ce qui intéresse les architectes de la cathédrale au XIV^e siècle; plusieurs faits importants lui ont échappé qu'une étude plus attentive m'a fait découvrir, et d'autres chercheurs sans doute viendront après moi qui trouveront en ces volumes de nouvelles indications sur l'histoire du monument à la même époque.

En premier lieu, voici, au sujet de Simon Daguon, une délibération capitulaire du 28 juin 1311, qui prouve que cet architecte était dès lors préposé à la direction de l'œuvre de la cathédrale:

*[Anno M^o CCC^o XI^o] die lune post festum nati-
tatis beati Johannis Baptiste, cum magister Symon,
dictus Dagon, magister fabricæ ecclesie Carnotensis,
detineretur in prisionem Loenii pro injuria facta et*

(1) Ces registres du XIV^e siècle sont au nombre de quatre, les trois premiers sont catalogués sous le n^o 1007, le quatrième, sous le n^o 1008.

illata ab eodem venerabili et discreto viro magistro Raginaldo de Buxcio, canonico Carnotensi, petereque recredi seu a dicta prisione relaxari, Robertus dictus de Subulmo, Johannes dictus Sarradin, cives Carnotenses, et Johannes dictus Polein de Ponte de Tranchefetu, quilibet in solidum, ad penam mille librarum fidejusserunt pro dicto magistro Simone quod idem magister Symon stabit juri coram Capitulo (1).

Jusqu'à présent, on ne connaissait Simon Daguon que comme ayant participé à la fameuse expertise du 9 septembre 1316 (2). Aussi, M. l'abbé Bulteau a-t-il cru pouvoir attribuer à Jean des Carrières la construction de l'escalier de la sacristie auquel on travaillait au mois de juillet 1311 (3). L'acte précédent permet de

(1) Reg. capit., ms. 1007, t. I, *Chapitres généraux*, séance du 28 juin 1311, f^o cxcii, v^o.

(2) J'ai trouvé une autre mention de Simon Daguon dans les registres capitulaires; on l'envoya en 1315 à Rouen pour y acheter du plomb: *Die jovis post Brandones venerabiles viri Johannes de Jessia et Gaufridus de Joigniaco, canonici Carnotenses, tradiderunt et assignaverunt magistro Symoni Dagon, magistro fabrice, de peccunia fabrice ecclesie Carnotensis, trecentum viginti quinque libras et undecim solidos pro eundo Rothomagum ad emendum plumbum pro fabrica* (Reg. capit., ms. 1008, *Chapitres quotidiens*, séance du 13 février 1315, f^o xii, v^o).

(3) *Monographie de la cathédrale de Chartres*, 2^e édit., t. I, p. 136. — C'est grâce à la libéralité du chanoine Guillaume de Pontlevoiy que cet escalier, placé à l'angle sud-ouest de la sacristie, fut achevé. Dans son testament, daté du 22 juillet 1311, Guillaume de Pontlevoiy s'exprime ainsi: *Lego fabrice ecclesie Carnotensis ducentas libras carnotensium pro quadam troclea, in vulgali vocata viz lapidea, existente in ecclesia Carnotensi a parte revestiarii perficienda* (Reg. capit., ms. 1007, t. I, *Clausule testamentorum*

corriger cette erreur: en 1311, Jean des Carrières n'était plus maître de l'œuvre; il était remplacé par Simon Daguon, qui, par conséquent, peut être considéré comme l'architecte de l'escalier à vis de la sacristie (1).

Dans le temps où Simon Daguon ainsi que le maître imagier Bertaut de Mainvilliers (2) et le maître

canonicorum defunctorum, f^o ccvii, v^o). M. l'abbé Clerval, dans un article intitulé: *Un bienfaiteur du calorifère de la cathédrale de Chartres au XIV^e siècle (Voix de Notre-Dame de Chartres, année 1893, p. 562)*, a confondu Guillaume de Pontlevoy et Guillaume de Chaumont. G. de Pontlevoy, simple chanoine, décéda le 19 mars 1314 (Reg. capit., ms. 1007, t. I, *Nomina canonicorum Carnotensium decessentium*). Quant à Guillaume de Chaumont, il était mort depuis longtemps en 1311. Chambrier du chapitre en 1276, prévôt d'Auvers en 1281, archidiaire de Chartres de 1284 à 1297, Guillaume de Chaumont mourut avant le 25 août 1298 (Cf. L. et R. Merlet: *Dignitaires de l'église Notre-Dame de Chartres*, p. 89, 131 et 269).

(1) On a fait à cet escalier, en 1893, une curieuse modification. Tout en conservant les marches, on a remplacé le noyau de pierre central par un tuyau de brique, qui est destiné à activer le tirage du calorifère de la cathédrale.

(2) Cet artiste est simplement appelé maître Bertaut dans l'expertise de 1316; mais, dans une délibération capitulaire de 1318, j'ai trouvé la preuve qu'il était originaire de Mainvilliers, près de Chartres: *Die sabbati post festum Purificationis beate Marie, ordinatum fuit quod, usque ad beneplacitum Capituli, singulis annis dentur magistro Symoni carpentario et magistro Berthaudo de Manuvillari, lathomo, cuilibet eorum, decem libras pro vestibus querendis vel bone robe* (Reg. capit., ms. 1007, t. II, *Chapitres généraux*, séance du 4 février 1318, f^o XLIII, v^o). Il semble démontré aujourd'hui (V. E. Lefèvre Pontalis: *Les architectes et la construction des cathédrales de Chartres*, mêm. cité, p. 53) que c'est sous la direction de maître Bertaut de Mainvilliers que furent sculptés les deux groupes figurant le combat de David et de Goliath, sur l'un des piliers du porche septentrional de la cathédrale de

charpentier Simon accompagnaient les experts venus de Paris pour visiter la cathédrale de Chartres et y signaler les réparations qu'ils jugeraient urgentes (1), on se préoccupait, au sein du chapitre, de faire restaurer également les verrières du XIII^e siècle. A cet effet, les chanoines, au mois de mars 1317, concédaient à un artiste, nommé Geoffroi, l'office de maître verrier de l'église de Chartres, et celui-ci s'engageait, pour la somme de trente livres, à remettre en bon état tous les vitraux et à les entretenir désormais, à ses dépens, moyennant six livres par an (2).

Geoffroi est le premier peintre verrier de la cathédrale dont le nom nous soit connu (3). Toutefois il semble n'être l'auteur d'aucun des vitraux actuels,

Chartres. La gratification ou *courtoisie*, que lui octroie le Chapitre en 1318, me paraît témoigner d'une certaine activité dans l'atelier de sculpture à cette époque. Il serait intéressant de rechercher, au porche nord, parmi les statues et les bas-reliefs du commencement du XIV^e siècle, quels sont ceux dont on pourrait attribuer l'exécution à l'artiste chartrain.

(1) Cf. V. Mortet : *L'expertise de la cathédrale de Chartres en 1316*, dans le *Congrès arch. de France, tenu à Chartres en 1900*, p. 312.

(2) *Die sabbati post Reminiscere, Capitulum retinuit Gaufridum vitrarium, in servientem et vitrarium ecclesie Carnotensis, et fuit actum quod idem Gaufridus, suis sumptibus propriis et expensis, omnes vitrarias ecclesie Carnotensis reficiet et in bono statu ponet tam in plumbo, stagno, vitro quam aliis necessariis, infra annum, et pro anno presenti pro triginta libris carnotensium eidem ab ecclesia reddendis, et de cetero, anno revoluto, pro sex libris ipsas vitrarias reficiet sumptibus suis et eciam sustinebit* (Reg. capit., ms. 1008, *Chapitres quotidiens*, séance du 5 mars 1317, f^o XLII, r^o).

(3) On a, depuis longtemps, signalé un peintre verrier plus ancien, *Clemens vitrearius Carnutensis*, qui a mis sa signature sur un vitrail de la cathédrale de Rouen; en réalité, nous ignorons si cet artiste a travaillé à l'église de Chartres.

si ce n'est peut-être de la curieuse grisaille que le chanoine Guillaume Tyerri fit exécuter en 1328, au-dessus de l'autel nouvellement fondé dans le croisillon méridional (1).

Le 25 juin 1323, le chapitre de Chartres prenait la délibération suivante :

[*Anno M^o CCC^o XXIII^o*], *die sabbati in crastino festi nativitatis beati Johannis Baptiste, ordinatum est quod fiat et edificetur seu construatur quoddam novum Capitulum lapideum et ita altum quod possit introcedere seu ire ab ecclesia in dictum Capitulum sine aliquo descensu vel ascensu* (2).

En vertu de cette décision, une nouvelle salle capitulaire fut construite au chevet de la cathédrale. Celle qu'on dut démolir avait été bâtie autrefois par le doyen Adalart (3); mais son style architectural n'était plus de mode, et puis les chanoines, pour se rendre en séance, étaient forcés de suivre, après être sortis du chœur, le corridor qui communique aujourd'hui avec l'ancienne maîtrise. Il en résultait pour eux des descentes et des montées continuelles; aussi ont-ils soin, dans l'acte précédent, de spécifier qu'ils veulent, à l'avenir, pouvoir aller de l'église au lieu de leurs réunions,

(1) Sur cette grisaille, v. *Monographie de la cathédrale de Chartres* (2^e édit.), t. III, p. 288.

(2) Reg. capit., ms. 1007, t. II, *Chapitres généraux*, séance du 25 juin 1323, f^o LX, r^o.

(3) Adalart, doyen du chapitre de Chartres, mourut le 26 août 1092 : *VII kalendas septembris, obiit Adelardus, decanus, hujus ecclesie amator precipuus, qui hoc Capitulum construxit* (René Merlet et abbé Clerval: *Un manuscrit chartrain du XI^e siècle*, p. 174).

sine aliquo descensu vel ascensu. Afin de donner, autant que possible, satisfaction à ce désir des chanoines, l'architecte du XIV^e siècle perça une porte dans le mur de la chapelle absidale de la cathédrale, vis-à-vis de l'entrée du nouveau bâtiment (1).

J'ai eu la bonne fortune de découvrir quel était alors le maître de l'œuvre de l'église de Chartres. Il s'appelait Huguet d'Ivry, et on ne peut lui refuser une place honorable parmi les architectes de l'époque gothique (2).

La salle capitulaire, bâtie par Huguet d'Ivry, subsiste encore; c'est une belle et solide construction, d'un style très sobre, comparable, par certains côtés, aux monuments du siècle précédent.

Des fouilles récentes, entreprises en cette salle dans le but d'y établir un caveau funéraire pour les

(1) Cette porte, bouchée à l'époque de la Révolution, a été rouverte, l'an dernier, par ordre de M. Selmersheim, architecte diocésain.

(2) [Anno M^o CCC^o XXV^o], *die mercurii post festum beati clementis, capitulum declaravit quod Huguetus de Ybreyo, magister operis ecclesie, nichil debet percipere in guesdis, ratione prebende sue quam consuetus est percipere in ecclesia Carnotensi* (Reg. capit., ms. 1008, *Chapitres quotidiens*, séance du 26 novembre 1325, f^o ccxxiv, r^o). Huguet d'Ivry, comme ses prédécesseurs, percevait les fruits d'une des prébendes du chapitre: on stipule ici que cette prébende ne lui donnait pas droit aux produits des guèdes. La guède est une plante tinctoriale dont il se faisait un grand commerce à Chartres au moyen âge. — Huguet d'Ivry fut un des bienfaiteurs de l'abbaye de Josaphat, près de Chartres, et, à ce titre, son nom figure dans le nécrologe du monastère: *XV kalendas augusti, obiit Hugo de Yureio, magister fabricæ ecclesie Carnotensis, qui dedit nobis V solidos annui census* (Bibl. nat., ms. latin, 9224, f^o 21, r^o). Cet obit m'a été signalé par M. le chanoine Métais.

évêques de Chartres, ont prouvé qu'elle avait été élevée sur les fondations mêmes de celle qui fut démolie en 1323. Mais elle ne forme qu'une nef de trois travées, voûtées sur croisées d'ogives, tandis que la salle du XI^e siècle était divisée, au moyen de deux piles intermédiaires dont on a découvert les fondations l'an dernier (1), en deux nefs de trois travées, lesquelles étaient probablement recouvertes par des voûtes d'arêtes.

A peine les chanoines eurent-ils décidé de reconstruire leur salle capitulaire qu'un autre projet fut mis par eux à l'étude. On avait opéré solennellement, le 1^{er} octobre 1310, dans le chœur de la cathédrale, la reconnaissance des reliques contenues dans la châsse de saint Piat (2). Depuis lors, une grande dévotion pour ces reliques s'était manifestée dans le clergé et dans le peuple. « Le corps de saint Piat, dit Rouillard, florissait alors en miracles ». On résolut, en 1324, d'édifier, au-dessus de la salle capitulaire, lorsque celle-ci serait faite, une chapelle dédiée à saint Piat; mais, en attendant, on s'occupa de trouver les ressources nécessaires pour l'exécution de cette nouvelle entreprise.

Je publierai, en appendice, plusieurs délibérations capitulaires relatives à une souscription et à une taxe,

(1) Ces mêmes fouilles ont mis à jour, au milieu de la salle, à 1^m 80 de profondeur, une tombe maçonnée renfermant un squelette. M. l'abbé Clerval a conjecturé, avec beaucoup de vraisemblance, que cette tombe était celle du chanoine de Chartres, Pierre Guete le jeune, enterré à cet endroit en l'année 1400 (Cf. *Une sépulture de chanoine dans la salle capitulaire, Voix de Notre-Dame de Chartres*, du 17 décembre 1904).

(2) V. plus loin, Appendice, n^o I.

dont les produits devaient être appliqués par le chapitre à l'œuvre de la chapelle Saint-Piat. Ces déli-
 bérations sont datées des 27, 28 et 29 juin 1324.

Cependant, la construction de la salle capitulaire, activement poursuivie, fut achevée vers 1335. Nous savons, en effet, qu'Aimeri de Châtelus, évêque de Chartres de 1332 à 1342, était déjà en possession de son siège, lorsqu'on se mit à bâtir la chapelle Saint-Piat. Le document (1), qui nous instruit de ce fait, ajoute que la chapelle elle-même était à peu près terminée en l'année 1349, *que nunc..... est perfecta vel quasi*.

Malgré cette affirmation si formelle, il est certain que les travaux durèrent plusieurs années encore ; car la salle capitulaire ne fut bénie et consacrée qu'en 1358. On est donc en droit de se demander quelle fut la cause de ce retard, et l'explication en est fournie par les dispositions architectoniques du monument lui-même.

(1) Ce document n'est autre que l'acte de fondation du chapitre Saint-Piat. Le 16 mai 1349, Aimeri de Châtelus, se sentant sur le point de mourir, légua à l'église de Chartres 12.000 florins d'or de Florence destinés à être convertis en 300 livres de rente pour l'entretien de douze chanoines qui célébreraient l'office divin dans la nouvelle chapelle Saint-Piat. A cette époque, Aimeri de Châtelus n'était plus évêque de Chartres ; il avait été nommé cardinal de Saint-Martin *in Montibus* en 1342 et avait alors abandonné son évêché. Dans l'acte du 16 mai 1349, il s'exprime ainsi : *Quia meminimus, QUANDO IN IPSA ECCLESIA PREERAMUS, quod, ad honorem eximii Christi martiris sancti Piat, qui, corruscans innumeris miraculis cum viveret et cum obiit, et usque nunc et continue ministravit, INCIABATUR DECORA CAPELLA PER CAPITULUM FABRICARI, QUE NUNC, ut fide digna relatione percipimus, favente divina gratia, EST PERFECTA VEL QUASI* (Original en parch., Archives d'Eure-et-Loir, G. 544).

L'examen de ces dispositions fait voir que le plan de l'édifice a reçu, en cours d'exécution, d'importants changements. Dans le principe, la salle capitulaire, au rez-de-chaussée, et la chapelle Saint-Piat, au premier étage, devaient avoir la même forme (1) et les mêmes dimensions; elles étaient complètement séparées de la cathédrale et n'avaient l'une et l'autre que trois travées. Tel était l'état des lieux en 1349, quand Aimeri de Châtelus dota de 12.000 florins d'or le chapitre qu'il venait de fonder en l'honneur de saint Piat.

Cette riche dotation fut cause, sans doute, des modifications apportées au plan primitif. On se décida alors à mettre la chapelle en communication avec la cathédrale.

Dans ce but, on édifia un porche en avant de la salle capitulaire; cela permit d'ajouter une quatrième travée à l'étage supérieur, puis on relia cet étage au corps de la cathédrale par une arche de pierre d'une grande hardiesse, sur laquelle on posa un escalier, enfin, on fit les voûtes, la charpente et la toiture de la chapelle. Il n'est pas sûr que tous ces travaux fussent finis en 1358; en tout cas, le 3 juillet de cette même année, le porche était terminé, comme le prouve l'acte suivant :

*[Anno M° CCC° LVIII°], die martis post octabas
nativitatis beati Johannis Baptiste, ordinatum est
quod illa platea, que est inter domum episcopalem et*

(1) Il semble cependant que, primitivement, la chapelle Saint-Piat n'était pas destinée à être couverte par des voûtes d'ogives. Les contreforts qui soutiennent les voûtes ont été ajoutés quand on renforça les murs dans leur partie supérieure.

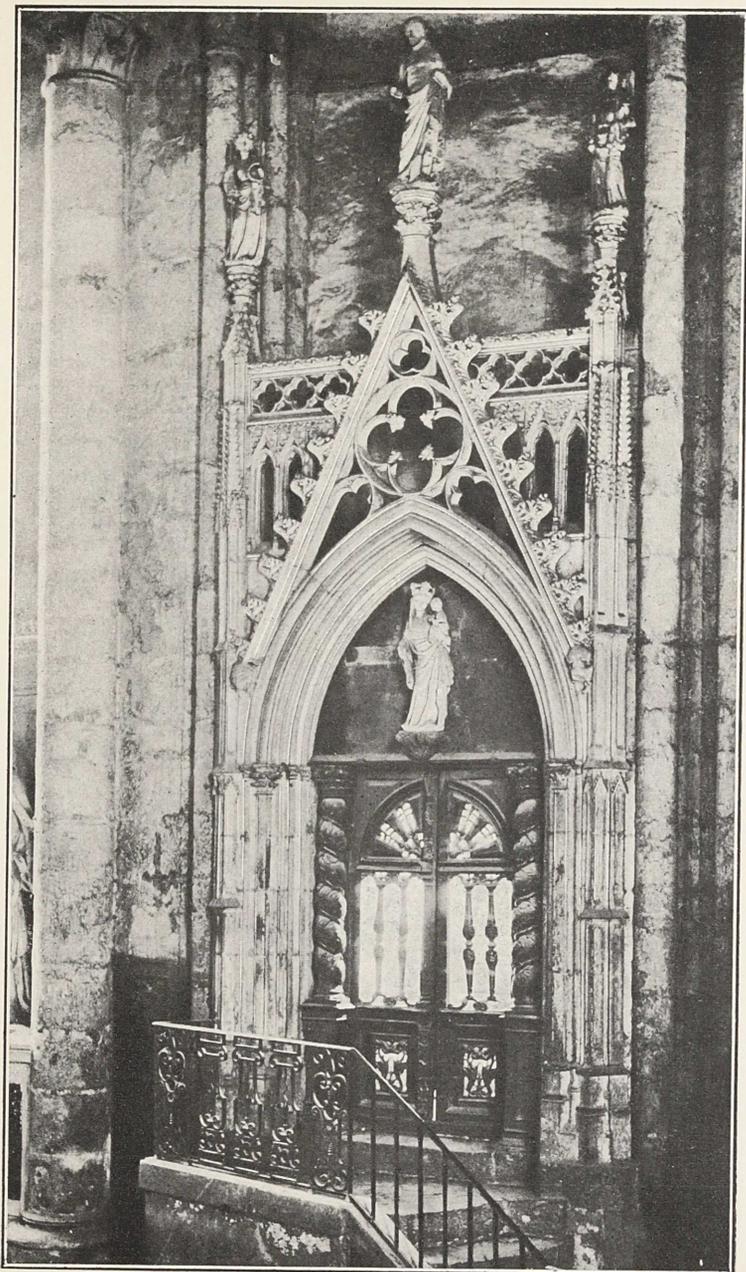
capellam Sancti Piat et contigua in parte posteriori capiti ecclesie et in parte superiori domibus seu castro vice domini Carnotensis, unacum illo loco in quo sedet Capitulum subtus capellam Sancti Piat, CUM ILLO PORTICU QUI EST INTER DICTAM CAPELLAM ET ECCLESIAM CARNOTENSEM, benedicatur et consecratur, fiantque inibi capella, oratoria, cimiterium pro sepeliendis canonicis Carnotensibus in futurum (1).

Neuf ans plus tard, le 28 juin 1367, le chapitre accordait comme gratification à Jean Guignart, maître maçon, cent sous tournois, « en récompense des services et des labeurs dont l'église de Chartres lui était redevable pour le temps passé » (2).

Faut-il voir dans ce maître ouvrier celui qui a mis la dernière main à la chapelle Saint-Piat? Cela est très probable, sinon certain.

(1) Reg. capit., ms. 1007, t. II, *Chapitres généraux*, séance du 3 juillet 1358, f^o CCXXI, v^o. — Le cimetière, dont il est question dans cet acte, s'appela plus tard cimetière Saint-Jérôme; il servit de lieu de sépulture jusqu'à l'époque de la Révolution. Il est aujourd'hui transformé en jardin.

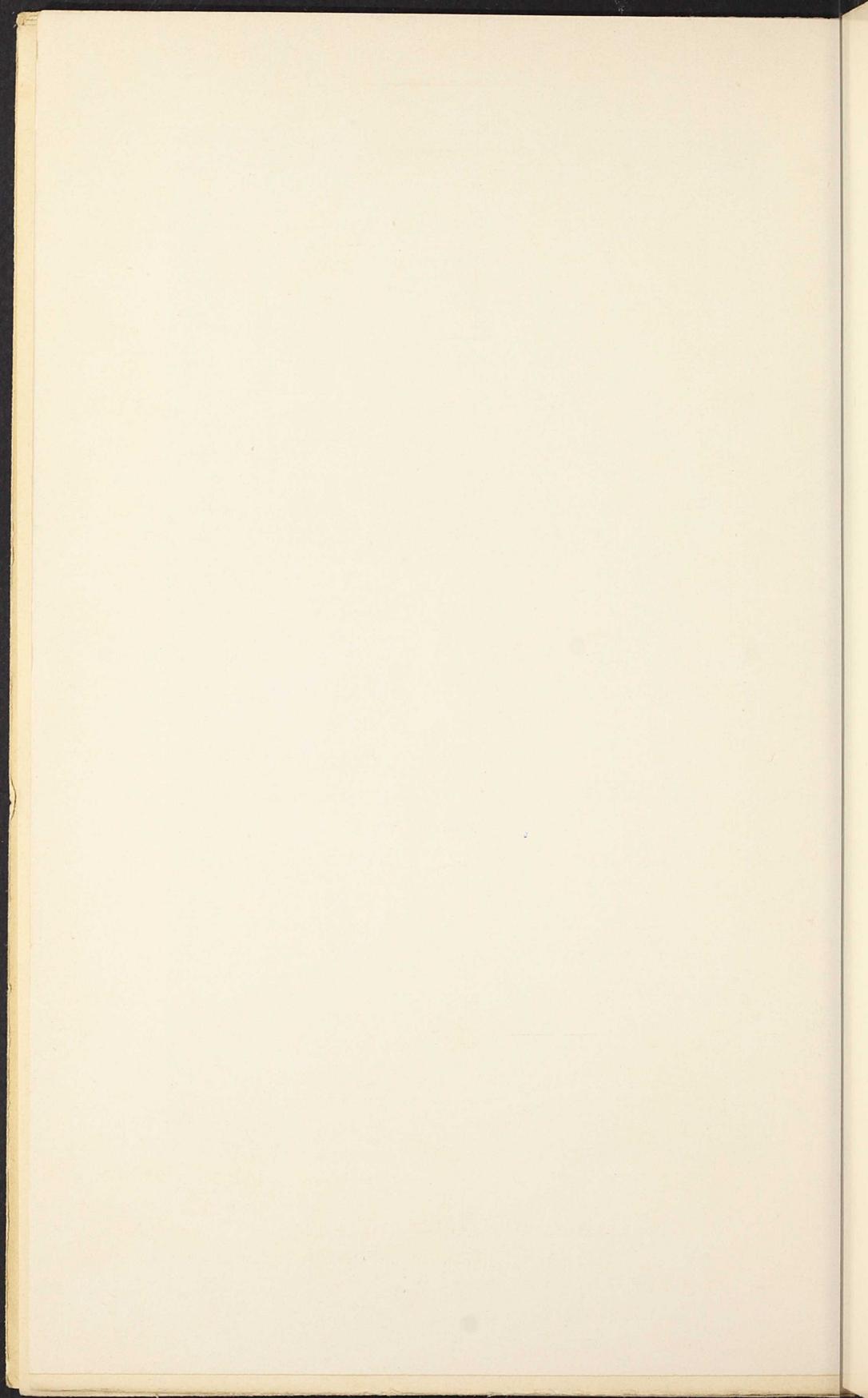
(2) *Die lunc post festum natiuitatis beati Johannis Baptiste, capitulum dedit, de gracia speciali, Johanni Guignart, magistro lathomorum, centum solidos turonensium..... in recompensationem serviciorum et laborum in negociis et laboribus ecclesie, tempore preterito, impensorum* (Reg. capit., ms. 1007, t. II, *Chapitres généraux*, séance du 28 juin 1367, f^o CCLXXXIV, v^o). — On donnait habituellement le nom de *courtoisie*, en latin *curialitas*, à ces sortes de gratifications faites aux maîtres de l'œuvre qui avaient pris beaucoup de peine à certains travaux de construction (Cf. V. Mortet: *L'expertise de la cathédrale de Chartres en 1316*, mém. cité, p. 312, note 1). Il est possible qu'en 1367, la charpente et la toiture de la chapelle Saint-Piat ne fussent achevées que depuis peu de temps.



Auber, phot.

Cathédrale de Chartres.

Porte de la chapelle Saint-Piat.



En résumé, de ces quelques notes extraites des registres capitulaires de l'église de Chartres, il résulte :

1° que Simon Daguon, maître de l'œuvre de la cathédrale entre les années 1311 et 1316, construisit, à l'angle sud-ouest de la sacristie, la tourelle et l'escalier à vis, au centre desquels on a établi, en 1893, la cheminée du calorifère de la cathédrale ;

2° que la salle capitulaire, réédifiée de 1323 à 1335 environ sur les fondations mêmes de celle qui avait été bâtie par le doyen Adalart à la fin du XI^e siècle, est l'œuvre d'Huguet d'Ivry, architecte de la cathédrale, dont le nom n'avait pas encore été signalé ;

3° que la partie de la chapelle Saint-Piat située au-dessus de la salle capitulaire, fut construite presque tout entière de 1335 environ à 1349 ;

4° que l'on travailla, après 1349, à relier la nouvelle chapelle à la cathédrale au moyen d'un porche et d'un escalier qui furent bénits et consacrés au mois de juillet 1358 ;

5° que les voûtes, la charpente et la toiture de la chapelle ne furent probablement terminées que vers 1365.

Qu'il me soit permis, en terminant cette notice, de féliciter nos architectes modernes des décisions qu'ils ont prises tout récemment au sujet des édifices dont je viens de parler. Lorsque la salle capitulaire, devenue caveau funéraire des évêques de Chartres, aura été restaurée sous l'habile direction de M. Selmersheim, et lorsqu'on aura dégagé et rendu visible la chapelle Saint-Piat, avec ses deux tourelles, son porche et son escalier si pittoresque, nul doute que

cette intéressante construction ne produise un heureux effet et qu'elle ne complète agréablement le magnifique tableau formé par la façade méridionale de la cathédrale de Chartres.

René MERLET.

APPENDICES

I

I^{er} et 6 octobre 1310.

Ouverture de la châsse de saint Piat et reconnaissance des reliques qui s'y trouvaient contenues.

Notum sit sanctam capsam in qua reconditum erat et positum sanctum corpus beati Piat, martiris gloriosi, apertam fuisse ac nos dictum corpus inspexisse et illud integrum et incorruptum a corpore, tamen corpore diviso, invenisse.

Presentibus venerabilibus et discretis viris dominis Theobaldo, decano, Egidio, archidiacono Vindocinensi, Petro de Ruppeforti, Petro de Crisperiis, Raginaldo de Brocia, Gaufrido de Joygniac, Guillelmo de Ordone, Johanne de Reate, Radulpho de Medunta, Radulpho de Capriaco, Richardo de Havesiis, canonicis Carnotensibus. — Acta sunt hec infra secta chori in alto, videlicet in murorum ambitu, supra altare quod est post majus altare ecclesie Carnotensis, die kalendarum octobris, in festo martiris antedicti.

Insuper, die martis sequenti, visum fuit et inspectum dictum corpus martiris memorati et repertum integrum et

illesum ut supra, presentibus ad hoc dominis Theobaldo, decano, Raginaldo de Brocia, Guillelmo de Ordono, Conraldo de Mediolano, Landulpho de Columpna, Johanne de Reate, canonicis Carnotensibus, ac Lamberto de Castello, legum professore consiliario nostro, necnon magistro Symone Dagon, carpentario (1).

(Reg. capit., ms. 4007, t. I, *Chapitres quotidiens*, f° LXXII, v°).

(1) Avant d'être nommé maître de l'œuvre, Simon Daguon fut donc maître charpentier. Le fait, je crois, est insolite; on choisissait habituellement les maîtres de l'œuvre parmi les maîtres maçons: il en avait été ainsi pour Jean des Carrières, prédécesseur de Simon Daguon. Il faut bien se garder, d'ailleurs, de confondre le maître de l'œuvre, *magister operis* ou *magister fabricæ*, avec le maître maçon, *magister lathomorum*. Le maître de l'œuvre était, comme nos architectes actuels, chargé de la direction et de la surveillance de tous les travaux exécutés à la cathédrale. Il avait sous ses ordres: 1° le *magister lathomorum*, qu'on appellerait aujourd'hui maître appareilleur, et qui commandait aux tailleurs de pierre, aux imagiers ou sculpteurs et aux maçons; 2° le maître charpentier; 3° le maître plombier; 4° le maître verrier; 5° le maître serrurier; 6° le maître orfèvre. Ces six maîtres ouvriers étaient nommés par le chapitre et, à leur entrée en fonctions, ils prêtaient serment de servir fidèlement l'église de Chartres: on les appelait, pour cela, maîtres jurés de l'œuvre. — En somme, nous ne connaissons que trois maîtres de l'œuvre ou architectes de la cathédrale au XIV^e siècle: ce sont Jean des Carrières, en 1300; Simon Daguon, de 1311 à 1316, et Huguet d'Ivry, en 1325. Il semble bien que, dans la seconde moitié du XIV^e siècle, cette charge de maître de l'œuvre fut supprimée. C'est vers cette époque, en effet, que les trois chanoines, délégués par le chapitre pour surveiller les travaux de la cathédrale, s'intitulent eux-mêmes maîtres de l'œuvre, *magistri operis fabricæ*. L'expérience, sans doute, avait démontré à nos chanoines qu'il était avantageux le plus souvent de se passer d'architecte; et, de fait, ce sont les maîtres maçons qui, depuis lors, dirigent en personne les travaux commandés par le chapitre. Jean Guignart, en 1367, était maître maçon; de même, Jean Cabours, en 1370;

II

27, 28 et 29 juin 1324.

Délibérations du chapitre de Chartres relatives aux aumônes faites pour la construction de la châsse et de la chapelle Saint-Piat.

Anno M° CCC° XXIV°, die mercurii post festum natiuitatis beati Johannis Baptiste, venerabiles viri domini Galterus, Pissiacensis archidiaconus, et Raginaldus de Brocia, Vindocinensis archidiaconus, ad requisitionem capituli, pietatis intuitu, concesserunt ad opus fabricæ capelle Sancti Piatî bona omnium intestatorum que euenerunt in eorum archidiaconatibus usque ad bene placitum eorum.

Die jovis sequenti, discretus vir Berengarius, vicarius domini archidiaconi Dunensis, concessit ad opus predictum fabricæ intestata archidiaconatus Dunensis.

Die veneris sequenti, concordatum fuit quod capsâ sancti Piatî martiris perficiatur, ad quod opus perficiendum venerabiles viri infrascripti elemosinas suas fecerunt, dederunt et promiserunt in modum infrascriptum :

de même, Laurent Vuatier, de 1400 à 1416, et aussi Geoffroi Sevestre, en 1417. Le fameux Jean de Beauce, au commencement du XVI^e siècle, ne portait également que le titre de maître maçon. A la différence de l'ancien maître de l'œuvre, qui était prébendé et qui avait sous ses ordres tous les chefs de métier, le *magister lathomorum* ou maître maçon fut toujours traité par le chapitre comme l'égal des autres maîtres jurés (Cf. E. Lefèvre-Pontalis: *Les architectes et la construction des cathédrales de Chartres*, mém. cité, p. 62 et 63).

Dominus Johannes Pate, decanus Carnotensis	xx libras.
Gaufridus, succentor Carnotensis.	x lib.
Galterus de Urbe Veteri, archidiaconus Pissiacensis	xx lib.
Bernardus Hugonis de Cardilliac, archidiaconus Blesensis.	xx lib.
Archidiaconus Dunensis.	x lib.
Guillelmus de Tyneria.	c sol.
Raginaldus de Brocia, archidiaconus Vindocinensis.	xx lib.
Hugo de Nigella, prepositus de Auversio.	x lib.
Poncius de Pondogniaco, capicerius, de fructibus prebende sue et de redditibus patrimonii sui.	x lib.
Petrus de Ruppeforti	x lib.
Richardus de Havesiis.	x lib.
Petrus de Mota	x lib.
Guido de Sarcellis	x lib.
Guillelmus Tyerrici.	x lib.
Ligerius de Betiziaco	x lib.
Guillelmus Arresvardi.	x lib.
Guillelmus Royardi	x lib.
Robertus de Marrigniaco	x lib.
Raginaldus de Scronis.	x lib.
Petrus de Insula	x lib.
Sobiranus de Bello Castro.	c sol.
Symon de Villa Petrosa.	c sol.
Nicolaus de Braya	c sol.
Petrus de Condeto	c sol.
J. Gaytani	x lib.
Egidius de Cheseyo.	lx sol.
Johannes de Reate	c sol.
Manasseriis de Gallanda	c sol.
Guillelmus Cholet	c sol.
Philippus de Bello Prato	c sol.
Guido de Perconio	c sol.
Vesianus.	c sol.

Guillelmus de Mesnilio, pro velle seu voluntate venerabilis viri Radulphi, cancellarii, avunculi sui.

Item capitulum ordinavit quod omnia intestata que evenerunt in jurisdictionibus prebendarum ecclesie Carnotensis ponentur et convertentur ad usum capelle et capse predicti sancti Piatii martiris.

Item quod reverendi patres domini cardinales, canonici Carnotenses, notarii domini pape, canonici Carnotenses, dominus episcopus Carnotensis requirantur quod ipsi velint in dictis operibus extendere suas manus et de bonis suis pro dicto opere faciendo largiantur et mittant.

(Reg. capit., ms. 1007, t. II, *Chapitres généraux*, f^o l.XVII, r^o).

René MERLET.

Sélection d'Éditions Originales
Rares et de très Beaux
Livres Illustrés

Vente les 28 et 29

Novembre 1935

Salle 8



M^e ÉDOUARD GIARD

COMMISSAIRE-PRISEUR

50, Rue Sainte-Anne

PARIS-II^e

M. GEORGES ANDRIEUX

EXPERT

PRÈS LES DOUANES FRANÇAISES

154, Boulevard Malesherbes

PARIS-XVII^e

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS 350

LECTURE 10

STATISTICAL MECHANICS

1

PHYSICS 350

LECTURE 10

STATISTICAL MECHANICS

1